

Suivant quelle logique le numérotage des voies fontenaisiennes s'est-il effectué?

Le « numérotage des maisons » s'impose comme une dépense pour le Conseil municipal à partir de 1831 (1021 habitants). Ce type de travaux avait débuté une trentaine d'années auparavant à Paris avec une règle simple : pour chaque voie, les numéros démarraient de la Seine pour aller vers la banlieue ou suivait le sens du fleuve (de l'amont vers l'aval).

À Fontenay-aux-Roses, la règle appliquée, et non écrite, a pu être dictée par le sens de la pente (du bas vers le haut) et/ou par un « centre » pré-établi (place, rue plus importante...) d'où partait la voie concernée. Mais, les délibérations du Conseil municipal ne justifient pas les choix et il y a de nombreuses exceptions (notamment les voies privées entrées ensuite dans le domaine public comme la rue des Roses), voir des incohérences (la rue du Plateau qui, dans les années 1920 est numérotée depuis le bas coté Châtillon et depuis le haut coté Fontenay-aux-Roses).



La rue Ledru-Rollin dont le numérotage, contrairement à d'autres voies, suit la descente.